

**Monsieur le Préfet de région,  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
DREAL - Secrétariat général  
16, rue Zattara  
CS 70248  
1331 MARSEILLE Cedex 3**

FONCIER CONSEIL  
Immeuble le Balthazar – 2, Quai d'Arenc  
13002 - MARSEILLE

T + 33 (0)4 91 77 78 32

Marseille, le 07 février 2025

N/REF : D7886/02/2025/SSS/MN

OBJET : Commune de FORCALQUEIRET

**Projet d'aménagement d'un lotissement à Forcalqueiret (83) – Demande de réexamen du dossier de demande d'examen au cas par cas /recours gracieux**

Monsieur le Préfet,

J'ai bien reçu votre arrêté n°AE- AE-000056/KK P du 16/01/2025 qui impose, après examen au cas par cas, la réalisation d'une étude d'impact pour notre projet d'aménagement d'un lotissement sur la commune de Forcalqueiret (83).

La note ci-jointe permet d'apporter des compléments d'informations sur les différents thèmes abordés dans votre avis et plus particulièrement :

- sur les impacts résiduels très faibles à nuls sur la biodiversité,
- sur l'insertion du projet dans le paysage.

Par conséquent, dans le cadre du présent retour gracieux, je vous prie de bien vouloir réexaminer notre dossier en prenant en compte les informations complémentaires jointes et de procéder au retrait de votre décision du 16/01/2025.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SCHOTT SOUCHARD  
Directeur

P/J : Note d'information - Recours gracieux

# CREATION D'UN LOTISSEMENT

## FORCALQUEIRET (83)

MO : Foncier Conseil - NEXITY

### Recours gracieux

Le 07/02/2025

Au vu de la décision par AP n°AE-000056/KK P du 16/01/2025, le pétitionnaire représenté par la société **Foncier Conseil** souhaite déposer un recours gracieux. Ce dernier permettra de répondre à l'Autorité environnementale quant aux demandes de compléments à apporter au projet de création d'un lotissement et aux engagements du maître d'ouvrage dans la préservation de l'environnement.

Le projet de création du lotissement à Forcalqueiret (83) correspond à :

- la création d'une voie de circulation,
- la délimitation de lot pour l'implantation de 14 maisons individuelles,
- l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Après la création du lotissement, chacun des lots fera l'objet d'une demande de permis de construire qui devra se conformer aux prescriptions du PLU en vigueur.

Cependant, un plan d'insertion paysagère a été réalisé afin de cadrer les futurs permis de construire au cas par cas et cela afin d'avoir un projet harmonieux et bien insérer dans son environnement.

**Afin de réévaluer la décision à la demande au cas par cas, ci-dessous les éléments de réponse proposés dans l'ordre de l'Arrêté préfectoral.**

---

#### **1-Enjeux liés à la préservation de la biodiversité :**

##### *a-Extrait de l'avis :*

*Considérant que le pétitionnaire a réalisé un diagnostic environnemental qui démontre la présence d'enjeux forts à modérés pour l'accueil des oiseaux, reptiles et chiroptères avec des habitats favorables et des caches (murs en pierres sèches, cavités dans les vieux arbres) et ne propose que des mesures génériques de maîtrise et de limitation des impacts ;*

...

*Considérant les impacts potentiels du projet sur l'environnement qui concernent :*

- la biodiversité, les habitats naturels et potentiellement plusieurs espèces protégées ;*

...

*Considérant que, compte tenu des enjeux environnementaux relevés, des mesures précises d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation des impacts du projet méritent d'être formulées de façon spécifique et mises en œuvre ;*

##### *Réponse :*

Le diagnostic écologique établi au stade de la demande de cas par cas a permis d'évaluer les enjeux sur les habitats et les espèces présentes sur le site ainsi que sur les continuités écologiques.

Le tableau suivant synthétise les enjeux évalués, présente la séquence des mesures ERC-A (évitement -réduction-compensation – accompagnement) et évalue les impacts résiduels.

**Tableau de synthèse des enjeux, mesures et impacts résiduels après la séquence ERC-A :**

| Faune flore et habitat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Niveau d'enjeu | Mesures ERC | Mesure A  | Surface résiduelles/espèces impactées                                                                                                                                                          | Impacts résiduels |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Habitats naturels</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                |             |           |                                                                                                                                                                                                |                   |
| L'intérêt réside dans les tas de branchages et de bois mort (reptiles et insectes xylophages, petits mammifères) et en partie dans les arbres formant des haies végétatives (petites mammifères, oiseaux et chiroptères).<br>Les milieux semi-ouverts abritent essentiellement des papillons et des criquets.<br>Les murs en pierres sèches abritent des reptiles. | Fort à modéré  | MA1         |           | Conservation de la grande majorité des murs en pierre et des haies arbustives<br>Conservation de la state arborées au maximum dans le cœur du lotissement.<br>Recréation d'abris pour la faune | Très faible       |
| <b>Flore</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                |             |           |                                                                                                                                                                                                |                   |
| Une espèce protégée Le Petit fragon (5 pieds) situé au sud de la parcelle                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Fort           | ME1         |           | Conservation de l'ensemble de la station                                                                                                                                                       | Nul               |
| <b>Faune</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                |             |           |                                                                                                                                                                                                |                   |
| Mammifères volants : Cortège de chiroptères arboricoles en période d'été et de transit (pas d'enjeu de nidification ni d'hibernation)                                                                                                                                                                                                                              | Modéré         | MR1         | MA1 – MA2 | Travaux en dehors de la période sensible et récréation de milieux favorables (abris)<br>Conservation de la trame noire                                                                         | Très faible       |
| Mammifères non volants : Ecureuil et renard-blaireaux et passage de sanglier                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Fort à modéré  | ME2 – MR1   |           | Travaux en dehors de la période sensible<br>Pose d'une clôture perméable à la petite faune                                                                                                     | Très faible       |
| Reptiles : Présence de reptiles dans les tas de bois morts (Lézards) et dans les murs en pierres                                                                                                                                                                                                                                                                   | Fort           | MR1         | MA2       | Travaux en dehors de la période sensible et récréation de milieux favorables (abris)                                                                                                           | Très faible       |
| Amphibiens : Aucune espèce observée Pas de point d'eau favorable à ce taxon                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Nul            |             |           | Nul                                                                                                                                                                                            | Nul               |
| Oiseaux : Passereaux dans les grands arbres et arbustes.<br>Oiseau nocturne potentiel dans les arbres à cavités                                                                                                                                                                                                                                                    | Modéré         | MR1         | MA1 – MA2 | Travaux en dehors de la période sensible et récréation de milieux favorables (abris)<br>Conservation de la trame noire                                                                         | Très faible       |
| Insectes : Milieux semi-ouverts favorables aux insectes                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Modéré         |             | MA1       | Conservation des milieux favorables                                                                                                                                                            | Très faible       |
| <b>Continuités écologiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |             |           |                                                                                                                                                                                                |                   |
| Le lotissement apporte des aménagements pouvant impacter les couloirs de déplacement de la faune (lumière, clôtures...)                                                                                                                                                                                                                                            | Modéré         |             | MA1 – MA2 | Préservation de la qualité de la trame noire au sein du quartier<br>Favorisation de la perméabilité de la clôture périmétrale du lotissement au passage de la petite faune                     | Très faible       |

Liste des mesures ERC-A :

ME1 : Mise en défens des stations à espèces protégées et arbre remarquable

ME2 : Pose d'une clôture perméable à la petite faune

MR1 : Choix de la période de travaux en dehors des saisons sensibles pour les espèces

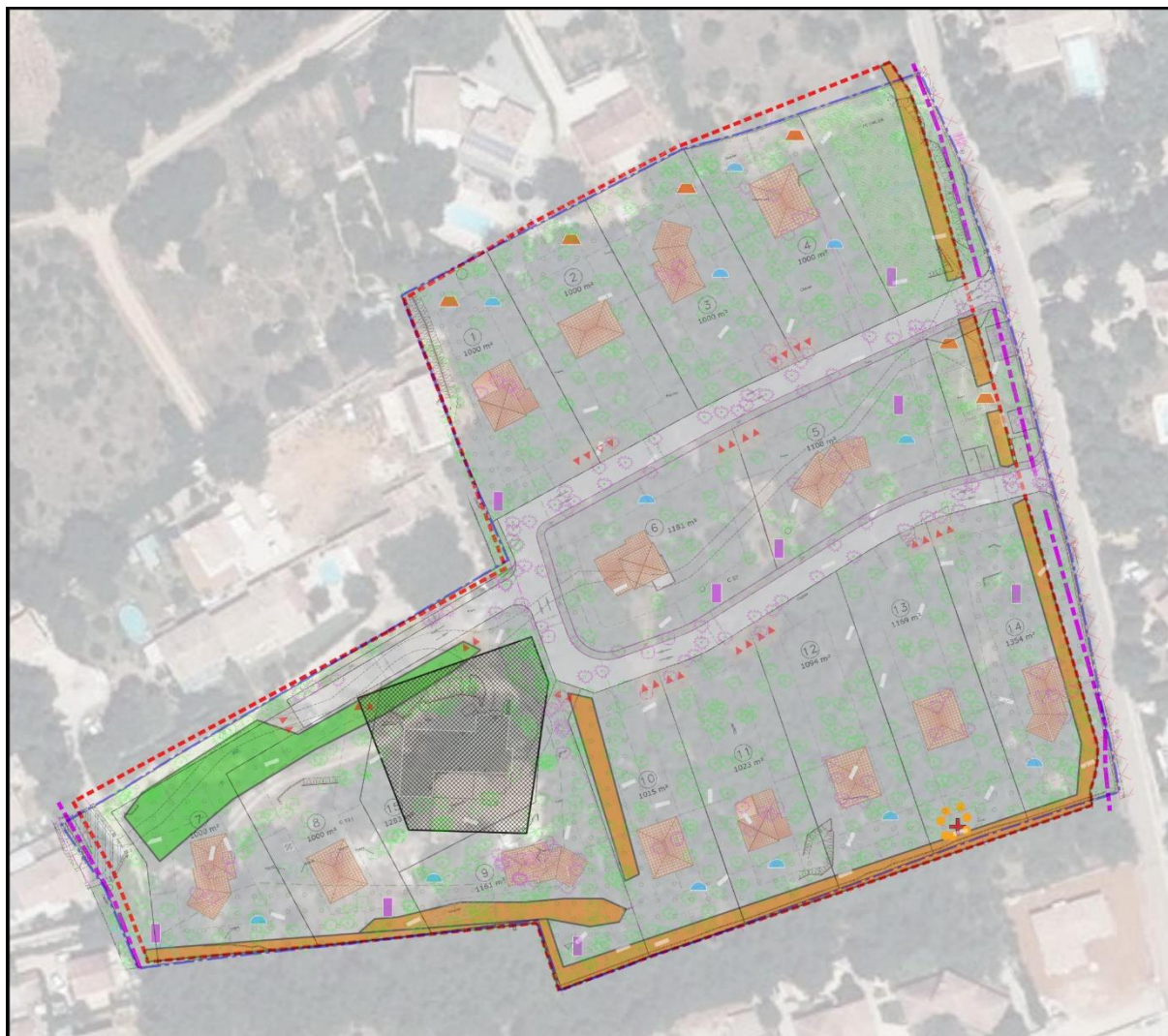
MR2 : Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement pendant la phase chantier

MA1 : Création d'habitats favorables à la biodiversité (reptiles, chiroptères et oiseaux)

MA2 : Concevoir un projet limitant au maximum, la pollution lumineuse

(le détail des mesures est indiqué dans le diagnostic environnemental – cf. demande d'examen au cas par cas).

Ci-dessous, la carte représentant **les mesures en faveur de la biodiversité** et l'emprise du projet :



### Lotissement - Forcalqueiret (83) Mesures en faveur de la biodiversité

#### Légende

- Hors périmètre
- Périmètre d'étude
- Station à flore protégée

#### Mesures :

- ME1 Mise en défens des stations à espèces floristique protégée (Petit Fragon)
- ME2 Cloture perméable à la petite faune

#### MA1 Conservation et création abris

- Conservation des haies arborées
- Conservation des murs en pierres sèches

#### MA1 Conservation des habitats et création d'abris à faune :

- Abri à chiroptères
- Abri à oiseaux
- Abri à reptiles



0 10 20 30 m

Source : BDORTHO - Conception : TINEETUDE

➔ **Impacts résiduels très faibles à nuls.**

Au regard de cette conclusion, **il ne sera pas envisagé de mettre en place des mesures de compensation.**

## 2-Enjeux sur le paysage :

### Extrait de l'avis :

Considérant l'absence d'information sur l'intégration paysagère du projet dans son environnement ;  
Considérant les impacts potentiels du projet sur l'environnement qui concernent :  
- le paysage par modification des caractéristiques paysagères et des perceptions ;

### Réponse :

La réflexion sur la délimitation des lots ainsi que sur l'emplacement prévu des habitations a été menée de manière à conserver un maximum de sujets d'arbres sur chacun des lots et la totalité des arbres sur le pourtour de la propriété. Seulement 20% de la parcelle est déboisée et les sujets enlevés sont principalement de jeunes sujets.

Ce parti d'aménagement permet :

- de conserver le rideau arboré en bordure du chemin longeant le lotissement et en limite de propriété vis à vis des voisins.
- d'intégrer les lots et les aménagements dans l'espace boisé au cœur du quartier.

Le plan d'insertion dans le paysage ci-dessous permet d'apprécier l'intégration du projet de lotissement ainsi que des différents lots projetés dans leur environnement :

### Insertion du lotissement dans le paysage :



(source : Lanquetin Olivier)

➔ **Impacts résiduels faibles.**